

La contribution du couvert forestier au développement économique de la Côte d'Ivoire (1960-1980)

Dr Konan Alain BROU,

Assistant,

UFR des Sciences de l'Homme et de la Société,
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire.
e-mail: broukoanalain@gmail.com,

Samuel BOKA,

Doctorant,

UFR des Sciences de l'Homme et de la Société,
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire.
e-mail: shemouelboka@gmail.com

Résumé

L'exploitation des ressources forestières a été une activité importante tout au long des 67 (soixante-sept) années de colonisation française en Côte d'Ivoire. Cette exploitation, basée sur la coupe de bois et la mise en place d'une économie de plantation, avait permis à la métropole d'engranger des devises considérables. En 1960, lorsque la Côte d'Ivoire accède à l'indépendance, la préoccupation pour les nouveaux dirigeants était de penser autrement le développement du pays. Ils ont misé de prime abord sur l'agriculture avec le développement des plantations de café et de cacao ainsi que l'exploitation des bois de grume. Cette exploitation du couvert forestier a donné des résultats satisfaisants, car durant les deux premières décennies de l'indépendance, la Côte d'Ivoire a connu une embellie économique. Cependant, cette politique économique basée sur l'exploitation de la forêt a contribué à diminuer considérablement le couvert forestier de la Côte d'Ivoire. Pour remédier à cette situation, l'État ivoirien a initié plusieurs actions pour restaurer le couvert forestier du pays.

Mots clés : Agriculture, Côte d'Ivoire, Développement économique, Forêt, Reboisement.

Abstract

The exploitation of forest resources has been an important activity throughout the 67 years of French colonization in Ivory Coast. This exploitation based on logging and the establishment of the plantation economy had enabled the metropolis to earn considerable foreign exchange. In 1960,

when Ivory Coast gained independence, the concern for the new leaders was to think differently about the country's development. They initially focused on agriculture with the development of coffee and cocoa plantations and the exploitation of log wood. This exploitation of the forest cover has yielded satisfactory results because during the first two decades of independence, Ivory Coast experienced an economic upturn. However, this economic policy based on forest exploitation has contributed to a considerable reduction in Ivory Coast's forest cover. To remedy this situation, the Ivorian State has initiated several actions to restore the country's forest cover.

Keyword: Agriculture, Ivory Coast, Economic development, Forestry, Reforestation.

Introduction

En 1960, la majorité des colonies françaises d'Afrique accède à l'indépendance. Il faut maintenant penser au développement. Pour ce faire, des politiques économiques ont été mises en place. Mais pour ces «jeunes États», réaliser un développement économique relève d'un exploit au regard des difficultés rencontrées pour atteindre un tel objectif. Les deux premières décennies après son indépendance ont été révélatrices pour ce pays qui a connu une performance économique considérable. Cela a été possible grâce aux exportations qui ont atteint environ 40 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Quant au taux d'investissement, il s'est élevé à 25 % et la productivité du capital a avoisiné 30 % (Minigra, 1999, p. 12). Lorsqu'il s'agit de développement économique, il importe de connaître ses fondements. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, son développement s'est largement basé sur l'agriculture et l'exploitation forestière. Cependant, cette dynamique du développement focalisée sur ces deux secteurs d'activité économiques a fortement dégradé le couvert végétal. C'est ainsi que vu l'importance que représente le couvert forestier pour l'économie, l'État de Côte d'Ivoire a mené des actions pour sa restauration. L'étude sur l'importance de la forêt dans le développement économique de la Côte d'Ivoire a fait l'objet de recherches de la part des auteurs, à l'instar d'A.A. Hauhouot (1992) qui s'est intéressé à la régression du couvert forestier ivoirien due à l'agriculture intensive et à l'exploitation forestière. C'est aussi le cas de J.C. Arnaud et G. Sournia (1979). Ces deux auteurs ont montré l'importance que revêt l'exploitation du bois dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Cette exploitation, combinée au développement de l'économie de plantation, a été à la base de la diminution du couvert forestier de la Côte d'Ivoire. Quant à A. Sawadogo (1974), il s'est penché sur l'agriculture comme

pilier du développement économique de la Côte d'Ivoire. Or qui dit agriculture, dit occupation tous azimuts des zones forestières du pays. Ce qui allait conduire inéluctablement à la régression du massif forestier des différentes régions de la Côte d'Ivoire. Lorsque l'on décide de se pencher sur la contribution du couvert forestier au développement économique de la Côte d'Ivoire, cela revient à emboîter le pas à ces éminents auteurs, afin de percevoir l'importance de la forêt dans la croissance économique de ce pays durant les deux premières décennies après les indépendances. Cela dit, l'objectif de cette étude est de montrer la place qu'occupait la forêt dans la politique de développement économique de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1980, mais aussi les actions menées par l'État ivoirien pour tenter de reconstituer le couvert forestier en régression. En 1960, la Côte d'Ivoire indépendante devait penser à construire un État moderne dont les bases devraient être assurées par une économie dynamique et durable. L'économie coloniale étant en grande partie focalisée sur l'économie de plantation et d'exploitation des ressources de la forêt, les nouveaux dirigeants décidèrent de faire de ces deux activités les bases du décollage de l'économie postcoloniale en l'absence d'un secteur industriel. Partant de ce fait, l'on se pose la question : quelle a été la contribution de la forêt à l'essor économique de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1980 et quelles actions l'État a-t-il menées pour sa préservation ?

Pour mener à bien cette étude empirique, nous avons collecté à la bibliothèque de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLASH), mais aussi sur internet, les documents relatifs au développement économique de la Côte d'Ivoire, des rapports d'activité des structures en charge de la gestion forestière, des rapports de fin de stage sur le développement et les activités pour préserver la forêt. Ils ont contribué à mieux apprécier la contribution de la forêt au développement de la Côte d'Ivoire et les actions de l'État pour sa restauration. Par ailleurs, nous avons eu recours à des tableaux et à des graphiques pour analyser des phases de croissance et de décroissance au niveau

des activités économiques liées à l'exploitation de la forêt. Dans cet article nous évoquerons de prime abord la place de la forêt dans le développement économique de la Côte d'Ivoire. Ensuite l'on s'intéressera à l'impact de ce développement sur le couvert forestier et les actions des autorités en vue de sa restauration.

1. L'apport de la forêt au développement de la Côte d'Ivoire

La forêt ivoirienne selon le directeur de Cabinet du ministère en charge de l'Environnement, B. Fofana (2018) était estimée à plus de 16,5 millions d'hectares (ha) à l'indépendance en 1960. Ce couvert forestier qui regorge assez d'essences de valeur présente selon A.A. Hauhouot (1992, p. 359) d'importantes nuances dues aux particularités des domaines climatiques et à la diversité des formations édaphiques. En effet la forêt ombrophile ou primaire occupe les zones à forte pluviométrie. Elle couvre les régions du Sud, de l'Ouest et du Sud-ouest. Quant à la forêt mésophile, on la rencontre de préférence dans les zones marquées par une faible pluviométrique, à savoir les régions d'Abengourou, de Divo, de Gagnoa et de Daloa (A.A. Hauhouot, 1992, p. 359). Les forêts claires quant à elles, sont localisées au nord de la Côte d'Ivoire. Elles ont la particularité d'être dépourvues d'essences précieuses, mais jouent un rôle dans le maintien de l'équilibre écologique. L'apport de la forêt au développement économique de la Côte d'Ivoire apparaît au niveau de l'activité liée à l'exploitation forestière et à celle de l'agriculture.

1.1. L'exploitation forestière en Côte d'Ivoire de 1960 à 1980

L'exploitation forestière peut se définir comme l'ensemble des opérations relatives à l'abattage des arbres et à l'extraction hors de la forêt de leurs troncs, ou d'autres parties utilisables, aux fins de leur transformation successive en produits industriels (Eaux et forêt, 2018, p. 17). En Côte d'Ivoire, l'exploitation commencée pendant et après la colonisation s'est intensifiée à

partir de 1960. Au départ, c'était l'acajou de Bassam qui faisait l'objet d'une exploitation intensive. Mais, suite à l'épuisement de l'acajou dans la région d'Assinie, l'exploitation s'est étendue à d'autres régions et par la même occasion, d'autres essences ont commencé à intéresser les exploitants pour leur valeur sur le marché international. Si des essences comme l'avodiré, le makoré, le niangon, l'azobé, le bodia, et le melegba sont propres à la zone de forêt dense ombrophile comme le soulignent J. C. Arnaud et G. Sournia (1980, p. 30), il faut tout de même noter que certaines essences exploitées étaient indifférentes aux zones climatiques et se rencontraient à l'Est, au Sud-est, à l'Ouest et au Sud-ouest. Il s'agit du fromager, le tiama, le kossipo, le movingui, l'amazakoué, l'aïele, l'Azoudoussio, l'iroko (J. C. Arnaud, G. Sournia, 1980, p. 30). L'exploitation de ces essences a joué un rôle indéniable dans l'essor économique que la Côte d'Ivoire a connu entre 1960 et 1980. La production de bois s'est surtout développée à partir de l'indépendance pour répondre aux besoins croissants du marché national en pleine extension, mais aussi à la forte demande des pays industrialisés. Cette évolution de l'industrie du bois fait ressortir quelques périodes décisives.

	Consommation locale en M ³	Exporté en M ³	Total en M ³	Valeur en milliards FCFA
Sciage	268 000	284 000	552 000	12 530
Déroulés tranchés	700	37 000	37 700	1 020
Contreplaqués	24 200	14 600	38 800	1 143
Total	292 900	335 600	628 800	15 693

(Source : J. C. Arnaud et G. Sournia G., 1979, p. 296)

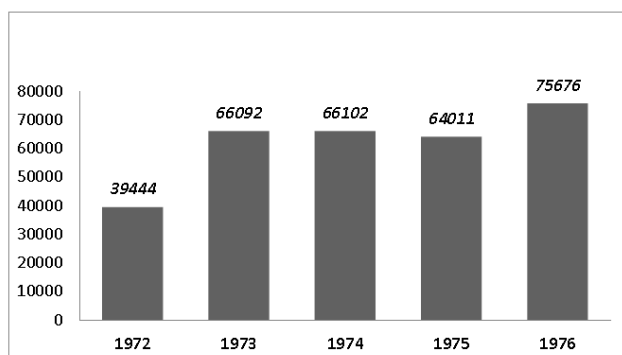
Tabl. 1. Production et valeur de bois œuvré en 1976

De 1960 à 1964, l'approvisionnement du marché domestique fit un progrès remarquable avec une vingtaine d'usines de transformation du bois. Vint ensuite une période de plafonnement de 1965 à 1972. Mais de 1972 à 1977, on note une

brusque augmentation du nombre des usines, qui passe à 80. La capacité de traitement qui avoisinait le million m³ auparavant atteignait durant la période 1972-1977 environ 2 millions de m³ (A.A. Hauhouot, 1992, p. 361). En effet, de 650 000 m³ en 1958, la production est passée à 4 275 000 m³ en 1969, puis à plus de 5 100 000 m³ en 1973 et 1976 (J. C. Arnaud, G. Sournia, 1979, p. 294).

L'on constate que le bois scié est utilisé en grande quantité en Côte d'Ivoire. Il sert dans la fabrication des meubles, mais aussi dans le bâtiment (charpente). Cependant, la quantité exportée est supérieure à la consommation locale. Elle occupe 51,44 % de la production totale de bois sciés. Les contreplaqués représentent une part importante de la production de bois œuvré. À ce niveau, la consommation intérieure est supérieure à la quantité exportée. Cela s'explique par l'existence d'un marché intérieur «prolifique» pour cette matière, surtout dans le domaine du bâtiment et des meubles. Quant aux déroulés tranchés, l'exportation est privilégiée au détriment du marché local. Dans l'ensemble, la production de bois œuvré a procuré des revenus substantiels à la Côte d'Ivoire. On a comptabilisé des recettes de 15 693 milliards de FCFA, dont 12 530 milliards de FCFA pour le bois scié, soit 79,84 % des recettes totales. L'industrie du bois était en pleine croissance en Côte d'Ivoire. Que ce soit les entreprises familiales européennes, les exploitations individuelles tenues par les Libanais et surtout des Ivoiriens, la transformation et la commercialisation du bois en grume ou débité étaient assurées (J. C. Arnaud, G. Sournia, 1979, p. 292). L'importance de l'activité était telle que l'on comptabilisait 80 scieries et usine en 1977. Elles étaient par ailleurs de grandes pourvoyeuses d'emplois. En la matière, elles occupaient en 1977, une main-d'œuvre estimée à 13 000 personnes dont 70 % sont constitués de manœuvres sans qualification, en général étrangers à la région (J. C. Arnaud, G. Sournia, 1979, p. 292). En outre, l'accroissement de la demande de bois, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Côte d'Ivoire, et l'épuisement d'anciennes zones d'exploitation ont contraint les

exploitants à se diriger vers le Nord-ouest, l'Ouest et le Sud-ouest du pays à la faveur de la construction du port de San Pedro en 1971 et du bitumage de la route San Pedro-Biankouma en 1978. En effet ces nouvelles zones d'exploitation, surtout l'ouest et le Sud-ouest ont attiré les exploitants plus qu'auparavant parce qu'on y trouvait les essences qui se faisaient rares dans les anciennes zones d'exploitation. En outre, les conditions d'exploitations se sont améliorées et l'écoulement du bois se faisait aisément avec la création du port de San-Pedro. Cela dit, l'exploitation forestière a apporté d'énormes dividendes à la Côte d'Ivoire comme l'atteste le graphique n° 1.



(Source : J. C. Arnaud et G. Sournia, 1979, p. 298)

Graph. 1. Valeur du bois exporté par la Côte d'Ivoire de 1972 à 1976 en milliards de FCFA

De 1972 à 1974, la valeur des exportations du bois de la Côte d'Ivoire a connu une hausse. En effet, de 39 444 milliards de FCFA, l'on est passé à 66 102 milliards de FCFA, soit une augmentation de 26 658 milliards de FCFA. Cette augmentation des revenus tirés de l'exportation trouve son explication dans le développement de l'industrie de bois. Le couvert forestier procurait des essences en quantité suffisante pour satisfaire le marché extérieur en hausse. Cependant, une baisse fut constatée au niveau de la valeur des exportations en 1975 liée à la diminution des quantités exportées, mais aussi au déplacement des zones de production vers l'ouest et le Sud-ouest. La reprise a

été «fulgurante» avec des exportations atteignant une valeur de l'ordre de 75 676 milliards de FCFA en 1976. Lorsque l'on compare cette valeur à celle de 1975, l'on remarque une augmentation de 11 665 milliards de FCFA. Ce qui avait permis de compenser les pertes subies un an plus tôt. En somme, les industries du bois ont constitué jusqu'en 1967 le premier secteur industriel du pays. En 1976 avec un chiffre d'affaires 75 676 milliards de FCFA (7,4 % du total des industries ivoiriennes), elles occupaient la dixième place dans les secteurs industriels du pays. Leur importance économique était essentielle en dehors d'Abidjan et de Bouaké où, avec 25 % du chiffre d'affaires réalisé, elles occupaient la première place (J. C. Arnaud, G. Sournia, 1979, p. 298). Par ailleurs, avec 13 500 travailleurs en 1976 elles constituaient le premier secteur industriel ivoirien pour l'emploi avec 23,4 % des emplois industriels ivoiriens (44,3 % des emplois industriels en dehors d'Abidjan et de Bouaké) (J. C. Arnaud, G. Sournia, 1979, p. 298). Du fait que la Côte d'Ivoire est connue pour le dynamisme de son agriculture, il importe de souligner que ce secteur agricole a été une des bases de l'économie ivoirienne grâce au couvert forestier.

1.2. Le développement agricole durant les vingt premières années de l'indépendance

Le succès économique de la Côte d'Ivoire est lié en partie au dynamisme de son secteur agricole. Le pays a pu compter sur le couvert forestier pour son développement grâce à l'économie de plantation depuis la période coloniale. Quand on parle de l'agriculture en Côte d'Ivoire, il y a d'un côté les cultures vivrières et de l'autre les cultures industrielles ou d'exportation. Les cultures vivrières assurent l'autosuffisance des ménages. Elles procurent également des revenus à certaines catégories de la population surtout les femmes qui se sont spécialisées dans la production, la commercialisation et la distribution de cultures vivrières. Quant aux cultures de rente ou d'exportation qui nous intéressent particulièrement dans cette étude, elles sont dominées

par le binôme café-cacao. Ces deux cultures constituent le pilier même de l'économie de la Côte d'Ivoire par les superficies plantées comme le montre le tableau n° 2.

	1971	1973	1975	1977	1979	1980
Café	841	6 645	7 361	8 903	9 478	9 157
Cacao	6 817	8 071	16 126	20 930	-	-

(Source : Ministère de l'Agriculture, annuaire des statistiques agricoles, 1978, Abidjan, 100 p, pp.87-88)

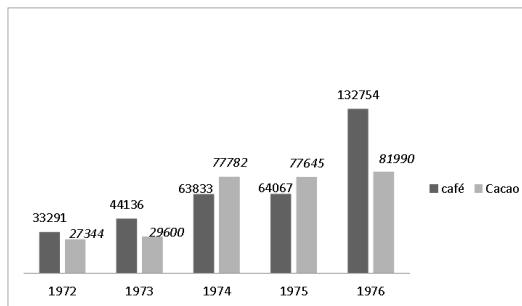
Tabl. 2. Évolution des superficies de café et cacao encadré par la SATMACI de 1971 à 1980 en hectares (ha)

Le constat est que les superficies de café et de cacao encadrées par la Société d'Assistance Technique et la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (SATMACI) ont été en nette évolution de 1971 à 1980. Cette évolution s'explique par l'importance que revêtent ces deux cultures pour les populations et pour l'État de Côte d'Ivoire. L'on remarque qu'une part belle est faite au cacao par rapport au café. En effet, la culture du cacao a supplanté celle du café après le déplacement du front pionnier des forêts de l'Est et du Sud-est en direction de l'Ouest, du Sud-ouest et du Nord-ouest à partir de 1970. En outre, les paysans trouvaient difficile le travail dans les champs de café, sans oublier la différence au niveau du prix d'achat qui était souvent favorable au cacao. De ce fait, bon nombre se sont tournés vers la culture du cacao. Durant les deux premières décennies de l'indépendance, le café et le cacao étaient les produits les plus importants de la Côte d'Ivoire; par ricochet, ces cultures ont permis à l'État d'engranger des recettes considérables.

Cependant, pour ne pas être dépendant de ces deux cultures du fait de la fluctuation des cours mondiaux, l'État a mené une politique de diversification des produits agricoles¹. L'objectif de cette politique était de rééquilibrer l'économie et d'éviter la chute

1. La diversification des produits s'est entendue à l'ensemble du pays. Elle a concerné en zone forestière les cultures comme le palmier à huile, le cocotier et l'hévéa. Dans la zone savanicole, nous avons le coton, l'anacarde, la canne à sucre.

des recettes d'exportation des produits agricoles. Pour soutenir cette politique de diversification et vulgariser ces nouveaux produits agricoles, l'État a créé des entreprises publiques dont les actions ont porté sur la production, l'encadrement, la transformation et la commercialisation. L'État, connaissant la mentalité des paysans et leur pragmatisme, a voulu susciter, enseigner, éduquer, le monde paysan dans le domaine de la production par des exemples pratiques. Il s'est doté à cet effet des structures d'encadrement du monde paysan et en même temps a doté l'État de nouvelles sources de revenus (L. E. Settié, 1997, p. 114). Il s'agissait entre autres de la Société pour le Développement du Palmier (SODEPALM) ; la SATMACI ; de la Motorisation de l'Agriculture (MOTORAGRI). Ces sociétés dont la participation était assurée à 100 % par l'État ont permis dans un premier temps à celui-ci de combler le déficit industriel hérité de la colonisation². Dans un deuxième temps, elles ont permis non seulement de créer des emplois, mais de redynamiser également la production des paysans dont les revenus générés par les exportations ont fortement financé le développement et contribué au bien-être de la population comme l'indique le graphique n° 2.



(Source : J. C. Arnaud et G. Sournia, 1979, p. 298)

Graph. 2. Valeur des exportations de café et cacao de Côte d'Ivoire de 1972 à 1976 en milliards de FCFA

2. La politique coloniale de la France dénie le développement industriel dans ses colonies afin d'éviter la concurrence avec la métropole. Elles ont pour rôle de fournir aux industries de la métropole des matières premières.

Les données du graphique indiquent une croissance de la valeur des exportations de café et de cacao en Côte d'Ivoire. De 33 291 milliards de FCFA en 1972 pour le café, l'on atteint 132 754 milliards de FCFA en 1976. Cette augmentation résultait de l'évolution des superficies et de la production, mais surtout du prix pratiqué qui donnait satisfaction.

Le même constat est fait au niveau du cacao. La valeur des exportations du cacao était en nette évolution même si une légère baisse a été enregistrée entre 1974 et 1975. Les cours ont repris de plus belle en 1976 avec un montant de 81 990 milliards de FCFA, soit une augmentation de 4 345 milliards de FCFA par rapport aux montants de 1975 qui était 77 645 milliards de FCFA. La contribution du couvert forestier au développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire est indéniable. Elle a permis à la Côte d'Ivoire de se classer parmi les pays à revenu intermédiaire. Son PIB a ainsi connu une augmentation en terme réel de 7 % par an durant les années 60 et 70 (A. H. Koua, 2007, p. 1). Ce secteur représentait plus de 30 % du PIB et employait plus de 50 % de la population active. En d'autres termes, ce sont par exemple plus de 2 350 000 personnes qui sont concernées par la production du café et de ses activités annexes comme le transport des produits, l'industrie, la commercialisation (Ministère de l'Économie et des Finances : la Côte d'Ivoire en chiffre, édition 80-81, 1980, p. 117). En somme, les recettes provenant des exportations du café, du cacao et du bois ont largement alimenté les caisses de l'État notamment la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA). Cette caisse à travers le Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE) a permis le financement de plusieurs projets. Elle a permis à la Côte d'Ivoire de se doter en infrastructures économiques et sociales. Les avoirs de ce budget qui étaient de 20 000 millions en 1968 ont atteint les 257 215 millions en 1978 (Ministère de l'Économie et des Finances : la Côte d'Ivoire en chiffre, édition 80-81, 1980, p. 63). Ces chiffres ont montré le dynamisme des activités forestières dans le développement économique de la Côte d'Ivoire. En

effet, le PIB du secteur primaire est passé de 1 220 000 000 à 2 253 720 000 FF, soit une progression de 6,4 % l'an (A. Sawadogo, 1974, p. 88). En matière de distribution de revenus, l'agriculture fournit à une bonne partie de la population les ressources de son autoconsommation et ses rentrées d'argent. L'intensité des efforts déployés par la Côte d'Ivoire en faveur du développement de son agriculture s'explique par l'absence d'autre alternative et par la place de ce secteur dans la vie politique (A. Sawadogo, 1974, p. 89). Malgré le fait que le couvert forestier ait été indispensable au développement de la Côte d'Ivoire, il faut tout de même noter que la surexploitation dont il a été l'objet de 1960 à 1980 a causé sa dégradation; d'où des actions de la part de l'État pour tenter de le restaurer.

2. Les conséquences du développement sur la forêt et les solutions de l'État

Les activités forestières (exploitation forestière et agriculture) ont largement contribué à l'essor économique de la Côte d'Ivoire. Cet essor économique s'est opéré au détriment de la forêt. Ce qui a conduit les autorités à mener des actions en vue de sa restauration.

2.1. La dégradation du couvert forestier ivoirien

Selon G. Buttoud (2001, p. 248), la déforestation est «un phénomène ou des phénomènes conduisant à la disparition de la forêt sur un espace donné». Ce phénomène a eu pour principaux acteurs l'État ivoirien de prime abord à travers ses sociétés d'intervention et ses programmes de développement, ensuite les exploitants forestiers, enfin les agriculteurs (A.A. Hauhouot, 1992, p. 361). À partir de 1970, la combinaison des actions des sociétés d'intervention telles que l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB), l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) et des grandes entreprises agricoles à participation étatique ont accentué le processus de déforestation. Par ailleurs, la délivrance par les pouvoirs publics de permis

d'exploitation de façon massive a contribué à la dégradation des couverts forestiers. En effet, pour répondre à l'appel du marché par le biais des cultures d'exportation, la ruée paysanne sur les massifs forestiers est allée dans le même sens que l'action des pouvoirs publics. Elle fut intense à partir de la seconde décennie de l'indépendance. Ainsi, les fronts pionniers ont été à la base de la déforestation de l'Est et du Sud-est par les défrichements expéditifs et les grandes exploitations agricoles. Le déplacement de ce front pionnier à l'Ouest et au Sud-ouest a eu aussi le même effet. Enfin, l'une des principales utilisations de la forêt par les populations ivoiriennes a été l'extraction des ligneux sous la forme de bois de feu ou de charbon de bois. La consommation de ces combustibles ne cesse de croître (A.A. Hauhouot, 1992, p. 362). Estimée à environ 16 millions d'hectares (ha) au début de l'indépendance, la superficie forestière s'est dégradée pour atteindre près de 5 millions d'hectares (ha) en 1980. Tout débute au lendemain de l'indépendance, lorsque l'exploitation forestière a connu sa « *vitesse de croisière* » du fait de la politique du développement économique basée sur les produits d'exportation, dont le bois. Les premiers chantiers du fait de leur épuisement en bois d'œuvre ont conduit à l'ouverture d'autres chantiers dans d'autres régions forestières du pays. Le tableau n° 3 nous donne un aperçu de la disparition du couvert forestier de la Côte d'Ivoire dans chaque grande région.

Nous remarquons une évolution très rapide de la dégradation du couvert forestier. Les régions du Centre-nord, du Nord-est et du Sud-est avec respectivement des taux de disparition de 6,9 %; 7,5 % et 7,5 % sont les régions les plus touchées par la déforestation. Cela s'explique par le fait que ces régions furent les points de départ des exploitations forestières, mais également des cultures d'exportation. Le Centre-sud et l'Ouest n'ont pas connu une forte exploitation forestière comme à l'Est. Cela est dû probablement à la forte densité de la forêt qui ne favorisa pas la pénétration de l'homme. Il y avait aussi le problème d'évacuation des billes de bois à cause du manque d'infrastructures routières

et les cours d'eau n'étaient pas aisément praticables comme ceux de l'Est. Cette situation allait littéralement changer lorsque l'épuisement des terres cultivables et des essences de bois a été constaté dans ces zones précitées.

Zone d'inventaire	Surface totale	Surface en 1966	Surface en 1977	Taux de déforestation en %
Nord-ouest	2.132.000	746 000	615 000	1,6
Sud-ouest	2.582.000	1.960.000	170 000	1,2
Centre-nord	3.612.400	2.390.000	490 000	6,9
Centre-sud	1.730.000	1.209.000	849 000	2,7
Nord-est	3.600.000	1.373.000	240 000	7,5
Sud-est	2.554.000	1.652.000	290 000	7,5
Total	15.671.300	8.979.000	4.184.000	4,8

(Source : Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire, NEA, Abidjan, T.II : *l'État et l'économie*, 1978, 1187, p.519)

Tabl. 3. Dégradation du couvert forestier par région en 1966 et en 1977 en hectare (ha)

Ce qui avait conduit les exploitants forestiers et les paysans à se tourner vers les zones forestières de l'Ouest et du Sud-ouest. Dans l'ensemble, la dégradation a été très rapide, car la Côte d'Ivoire a connu l'un des taux de déboisement les plus rapides au monde (UICN, 1996, p. 154). En effet, l'exploitation a ouvert la porte aux planteurs. Elle a ainsi fait perdre à la forêt son caractère sacré et à la merci des fronts pionniers sur toute l'étendue du territoire (F. Lauginie, 2007, p. 21). De très grandes superficies de forêts ont été défrichées pour créer des plantations de café et de cacao. En 1979, comme le soulignait B. Dian (1985, p. 23), les superficies occupées par ces deux cultures étaient estimées à 2 308 500 hectares (ha), dont 1 596 000 hectares (ha), soit 69,1 % en production. En outre, la politique de diversification des cultures surtout en zone forestière a été aussi dévoreuse d'espace. C'est le cas du plan palmier qui a connu un véritable succès au détriment du couvert forestier. Ce sont 89 904 hectares de forêts qui ont été détruits en 1978 pour créer des plantations. Au total, la politique de développement économique basée sur l'agriculture et l'exploitation de bois a permis à la Côte d'Ivoire, durant les deux premières décennies de son indépendance, de se

hisser au rang des pays à économie intermédiaire. Cette embellie économique a cependant contribué à la dégradation du couvert forestier du pays. Face aux dangers qui se profilaient à l'horizon (désertification, problème climatique, baisse des productions agricoles), les autorités ivoiriennes ont jugé bon de s'attaquer aux problèmes de la déforestation afin de restaurer quelque peu le couvert forestier de la Côte d'Ivoire.

2.2. Les actions de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire

Le gouvernement ivoirien ayant pris conscience de la tragédie que vivait la forêt ivoirienne jadis luxuriante ; a décidé de réagir. Cette réaction dans un premier temps, s'est traduite par le renforcement de la réglementation forestière en Côte d'Ivoire, par l'adoption de deux importantes lois : la loi n° 65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse et la loi n° 65-425 du 20 décembre 1965, portant Code forestier (Ministère des eaux et forêts, 2015, p. 2). Cette dernière loi, en ses articles 5 et suivants, a défini le domaine forestier de l'État, les aires de protection et de reboisement, ainsi que les catégories de droits qui existent dans le domaine forestier. En outre, le Code forestier de 1965 qui a prévu la constitution de réserves et de forêts classées a aussi réglementé l'exercice des droits coutumiers et la délivrance des concessions d'exploitation forestière dans les forêts du domaine de l'État. D'autres textes d'application sont venus préciser plus tard l'esprit de protection du gouvernement de la forêt ivoirienne en dégradation continue. L'on peut citer l'un des plus importants, à savoir le décret n° 78-231 du 15 mars 1978 qui subdivise le domaine forestier de l'État en deux domaines. D'une part le domaine forestier permanent de l'État qui renferme les forêts classées et les sites écologiques protégés et d'autre part le domaine forestier rural de l'État qui initialement constituait une réserve de terres pour les opérations agricoles (Ministère des eaux et forêts, 2015, p. 3). Ce qu'il convient de retenir, c'est que devant le risque de disparition

du patrimoine forestier, des actions ont été entreprises par les autorités politiques pour sauvegarder la forêt. Il s'agit entre autres de la protection de certains massifs forestiers appelés forêts classées et du reboisement. Des dispositions réglementaires tendant à préserver le couvert forestier et d'autres mesures visant à améliorer de l'état des forêts ivoiriennes ont été mises en place.

Ces dispositions ont été définies et conduites par des services publics parmi lesquels le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) et la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) qui étaient les plus actifs (A.A. Hauhouot, 1992, p. 363). La SODEFOR, créée en 1966, avait pour mission la réalisation de 500 000 hectares (ha) de forêt au rythme de 10 000 hectares (ha) par an. Pour réussir sa mission, la replantation devait se faire à partir d'essences à haut rendement que le CTFT était censé mettre au point. En outre, les autorités ivoiriennes ont jugé utile d'associer les populations rurales à la lutte contre la déforestation par la sensibilisation. Elles étaient déjà engagées sans le savoir peut-être avec la création des forêts sacrées qui constituent des sanctuaires pour la conservation de la biodiversité. Le classement et la protection de massifs forestiers de la Côte d'Ivoire qui dataient de la colonisation ont été poursuivis à l'indépendance. Dans cette politique de restauration du couvert forestier, le reboisement a été une des actions maîtresses. En effet, la reconstitution forestière par plantations industrielles a été une priorité. Commencée à l'époque coloniale, la création de plantations forestières a été vulgarisée et intensifiée par les autorités pour faire face à la dégradation du couvert forestier. Cette stratégie de création de plantations forestières a été menée par la SODEFOR qui détermine la technique et la méthode appropriées pour mener de telles opérations. Pour ce faire, elle a adopté la technique de haute densité qui a consisté à créer des plantations industrielles, c'est-à-dire des plantations de très grandes densités appelées aussi reboisement intensif. Ces plantations peuvent atteindre 500 hectares (ha) d'un seul tenant par la méthode manuelle et 100 hectares (ha) d'un seul tenant

selon la méthode mécanisée. En matière de résultats, ce sont 37 826 hectares (ha) de plantations forestières que la SODEFOR a créées vers la fin des années 70. Le teck sera l'espèce la plus plantée dans ce reboisement. La SODEFOR n'a certes pas pu planter 500 000 hectares (ha) de teck comme prévu, mais 63 000 hectares (ha) d'essences diverses ont été réalisés tout de même. Le deuxième volet dans la protection du couvert forestier ivoirien a concerné la création des parcs et réserves. Pour ce faire, les autorités ont mis en place le Code forestier de 1965. Celui-ci, reprenant les forêts classées, a reparti le couvert végétal en trois domaines comme noté plus haut. Concernant le Domaine Forestier Permanent (D.F.P) de l'État (constitué essentiellement de forêts classées et parcs nationaux), il devait permettre de produire et garantir l'équilibre écologique du pays. Il fallait donc mettre en réserves certains massifs pour les générations futures. Ce domaine qui comprend les forêts classées et les réserves devrait couvrir 3 millions d'hectares (ha) en zone de forêt dense et 1,7 million d'hectares (ha) en zone de savane (Ministère de l'Agriculture et des eaux et forêts, 1984, p. 30). Pour ce qui est du Domaine Forestier des Collectivités et des Particuliers (D.F.C.P) et du Domaine Forestier Rural (D.F.R), ils devaient constituer une réserve de terre pour les opérations agricoles. Et en attendant leur aménagement, ils sont exploités pour leurs bois. Ces domaines couvraient une superficie de 731 750 hectares (ha) répartis en 53 massifs du domaine classé. Bien que classés, ces domaines n'étaient pas interdits aux exploitations de bois, mais interdits à l'agriculture qui était dévoreuse d'espace. Ces classements n'ont été en partie possibles que grâce aux opérations de délimitation menées par la SODEFOR. L'importance des forêts classées pour la préservation du couvert forestier était telle que dès 1960, la Côte d'Ivoire a classé 324 forêts d'une superficie de 4,2 millions d'hectares (ha) (T. Kassoum, 2018, p. 4389).

Conclusion

Au terme de cette étude, nous pouvons retenir que le couvert forestier en Côte d'Ivoire a été indispensable à son développement économique. D'une superficie de 15,6 millions d'hectares (ha) en 1960, la «générosité» de «dame nature» a favorisé de prime abord une intense activité d'exploitation forestière débutée pendant la période coloniale. Cette activité s'est intensifiée durant les deux premières décennies de l'indépendance. Commencée dans les zones forestières du Sud, de l'Est et du Sud-est, l'exploitation s'est déplacée à partir de 1970 vers les zones forestières de l'Ouest, et du Sud-ouest à cause de la diminution des superficies et des essences exploitables. Au regard des quantités de bois exploitées qui avaient atteint leur niveau le plus élevé en 1977 (5 321 000 m³), l'on peut affirmer que l'exploitation forestière a été une activité importante dans l'économie ivoirienne. Ce fut aussi le cas de l'économie de plantation. L'agriculture avec le binôme café-cacao a permis à la Côte d'Ivoire d'engranger d'énormes bénéfices de la vente de ces deux produits de rente. Ce succès est à mettre au compte du couvert forestier qui a favorisé le développement de cette économie de plantation depuis la période coloniale. Il n'était pas étonnant de constater que de 1960 à 1980, la Côte d'Ivoire soit le premier producteur mondial de cacao, place qu'elle conserve encore actuellement et le troisième producteur mondial de café et sixième mondial à l'heure actuelle. Ce classement flatteur n'a pas été sans conséquence pour le couvert forestier ivoirien. En effet, les défrichements et l'exploitation forestière qui se pratiquaient dans l'anarchie la plus complète ont été responsables d'une extraordinaire dégradation de la forêt en Côte d'Ivoire. L'on a constaté une baisse des superficies de forêts dans les différentes zones forestières. La conséquence a été la diminution des essences exploitables, la diminution de la pluviométrie et la grande sécheresse de 1983 qui a un impact considérable sur les productions agricoles. Pour faire face à la perte du couvert forestier, L'État par l'entremise de la SODEFOR a engagé des politiques de reboisement, ainsi que la création des

forêts classées et des réserves forestières. Certes, ces actions ont permis de restaurer des milliers d'hectares de forêts. Cependant, les objectifs de l'État de Côte d'Ivoire ont-ils été atteints ?

Sources, bibliographie et webographie

Sources

Ministère de l'Agriculture, 1978, *Annuaire des statistiques agricoles*, Abidjan, 100 p.

Ministère de l'Agriculture, 1999, *Rapport d'activité*, Abidjan, 80 p.

Ministère de l'Agriculture et des eaux et forêts, 1984, *Plan quinquennal (1986-1990), bilan diagnostique, 1^{ère} partie : les forêts et la production forestière*, Abidjan, 115 p.

Ministère des eaux et forêts, 2015, *Le nouveau code forestier : Enjeux et Perspectives pour une gestion durable du patrimoine forestier ivoirien*, Abidjan, 65 p.

Ministère de l'Économie, des Finances et du plan, 1980, *La Côte d'Ivoire en chiffres édition 80-81*, Abidjan, 324 p.

Bibliographie

ARNAUD Jean-Claude, SOURNIA Gérard, 1979, «Les forêts de Côte d'Ivoire : une richesse naturelle en voie de disparition», *Cahiers d'outre-mer*, n° 127 - 32e année, Juillet-septembre, p. 281-301.

ARNAUD Jean Claude, SOURNIA Gérard, 1980, «Les forêts de Côte d'Ivoire; essai de synthèse géographique», *Annales de l'Université d'Abidjan*, série G-Géographie, p. 5-93.

BUTTOUD Gérard, 2000, *Gérer les forêts du Sud*, Paris, l'Harmattan.

DIAN Boni, 1985, *L'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière*, Abidjan, NEA.

Eaux et forêts, 2018, «L'exploitation forestière en Côte d'Ivoire», *Magazine d'information du ministère des eaux et forêts*, n° 2, février, Abidjan, p.17.

Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire, 1978, *l'État et l'économie*, Tome II, Abidjan, NEA, Abidjan.

HAUHOLOT Asseypo Antoine, 1992, «Les ressources forestières dans la problématique du développement en Côte d'Ivoire», *Espace géographique*, tome 21, n° 4, p. 357-365 ;

KASSOUM Traore, 2018, «Le couvert forestier en Côte d'Ivoire : une analyse critique de la situation de gestion des forêts (classées, parcs et réserves)», *The International Journal of Social Sciences and Humanities Invention* 5 (02), p. 4387-4397.

KOUA André Hugues, 2007, *Situation de la production de café en Côte d'Ivoire : cas d'Aboisso, état des lieux et perspectives*, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Agronomie Approfondie, Agroéconomie, INPHB.

LAUGINIE Francis (2007), *Conservation de la nature et des aires protégées en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA/NEI.

SAWADOGO Abdoulaye, 1974, «La stratégie du développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire», *Bulletin de l'Association de géographes français*, n° 415-416, 51e année, Mars-avril p. 87-103.

SETTIE Louis Édouard, 1997, *L'État et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980*, Abidjan, IPNEPT.

UICN, 1996, *Atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique*, Paris, Jean-Pierre de Monza.

Webographie

[HTTP://www.commodafrica.com/19-02-2018-la-cote-divoire-perdu-pres-de-90-de-ses-forets-en-50-ans](http://www.commodafrica.com/19-02-2018-la-cote-divoire-perdu-pres-de-90-de-ses-forets-en-50-ans), (consulté le 6 novembre 2019).